



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS: MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI
M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE

N° 2020/61

Objet : Associations : Attribution des subventions pour l'année 2020

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2020, présentés par les associations et examinés par la Commission « Culture et vie associative » le 9 mars 2020.

Il est rappelé que ces dossiers ont été analysés conformément au cahier des charges approuvé en Conseil de Communauté par délibération n°2016/21 du 15 mars 2016. Également et conformément au cahier des charges, les dossiers des associations culturelles qui avaient reçues un avis favorable de la part de la Commission « Culture et vie associative » et dont les évènements ont été annulés et ne sont pas reportés en 2020, ne peuvent prétendre à une subvention. Ces dossiers ne figurent donc pas dans cette délibération.

Concernant l'association de pêche, l'AAPPMA de Lautrec, les membres de la Commission « Culture et vie associative » proposent de soutenir son action à hauteur du coût des cartes de pêche (20 € pour les cartes « Mineurs » et 6 € pour les cartes « Découverte - 12 ans »), considérant que les enfants n'ont pas une pratique régulière tout au long de l'année, tout comme l'action de bénévolat envers ces enfants.

Concernant les associations sportives des collèges de Vielmur sur Agout et de Lautrec, la Commission propose d'attribuer à ces associations, 10 € par enfant de moins de 18 ans du territoire. Le Conseil Départemental du Tarn versera également la somme de 10 € par enfant à ces deux associations.

Conformément au cahier des charges, les associations de sport et loisirs sont soutenues à hauteur de 20 €/enfant de moins de 18 ans résidant sur le territoire.

Il est proposé d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

SPORT :

Nom de l'association	Commune du siège social	Montant subvention attribuée
ARTS MARTIAUX DU PAYS D'AGOUT	Damiatte	1 360
ASSOC. SPORTIVE DU COLLEGE DE VIELMUR	Vielmur sur Agout	950
ASSOC. SPORTIVE DU COLLEGE LES PORTANELLES	Lautrec	870
BASKET CLUB VIELMUR SEMALENS	Vielmur sur Agout	820
BASKET DAMIATTE SAINT PAUL	St Paul Cap de Joux	1 440
CENTRE EQUESTRE DE CORBIERE	Damiatte	160
CLUB ATHLETISME VIELMUROIS	Vielmur sur Agout	600
DOJO VIELMUR PAYS D'AGOUT	Vielmur sur Agout	420
ECOLE DE FOOT DU PAYS D'AGOUT 98	Vielmur sur Agout	1 620
ENTENTE DU LAUTRECOIS	Lautrec	1 980
LES CHEVEAUX D'EN BELAVAL	Teyssode	200
PETANQUE LAUTRECOISE	Lautrec	220
PING SAINT PAULAIS	St Paul Cap de Joux	1 300
PONEY CITY	Damiatte	600
TENNIS CLUB LAUTREC	Lautrec	680
TENNIS CLUB VIELMUROIS	Vielmur sur Agout	740
UNION SPORTIVE VIELMUROISE	Vielmur sur Agout	520
	TOTAL	14 480

LOISIRS :

Nom de l'association	Commune du siège social	Montant subvention attribuée
AAPPMA LAUTREC	Lautrec	522
CLUB DE DESSIN VIELMUROIS	Vielmur sur Agout	120
ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS D'AGOUT	Vielmur sur Agout	420
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE VIELMUROISE	Vielmur sur Agout	200
LES MUSICALES DE LAUTREC	Lautrec	1 040
MJC LAUTREC	Lautrec	1 080
MJC PAYS D'AGOUT	Vielmur sur Agout	420
PAPYRUS	Cabanès	300
	TOTAL	4 102

CULTURE :

Nom de l'association	Commune du siège social	Evènement	Montant subvention attribuée
ACPV	Vielmur sur Agout	Création d'un chemin patrimonial et participation aux JEP	500
AFIAC	Fiac	21 ^{ème} édition de L'AFIAC. Exposition	2 000

		d'art contemporain	
ALSAM	Lautrec	Rassemblement des évènements "Outilautrec" et la "Fête des sabots"	1 000
CHERGUI THEATRE	Fiac	Représentations théâtrales "NADALET"	1 500
CIE DHANG DHANG	St Paul	Représentations théâtrales "Le petit résistant illustré"	1 500
DAMIATTE CULTURE ET PATRIMOINE	Damiatte	4 ^{ème} édition de la "Fête des vieux métiers"	500
ECLATS DE RIMES	Lautrec	Réalisation d'un film de fiction	1 500
GRAINES DE BIEN ETRE	Vielmur sur Agout	Création d'un chemin patrimonial "Cœur de village". Partenariat avec l'ACPV et la STSN	300
LA RELEVE	St Julien du Puy	Ouverture d'une galerie d'art pédagogique à St Julien du Puy	800
LAUTREC OBJECTIF BULLES	Lautrec	2 ^{ème} édition du festival de BD	1 000
L'ATTITUDE TERRE	Vielmur sur Agout	Rencontres autour de la solidarité internationale	400
LA VIE MOYENAGEUSE	Vielmur sur Agout	Animations sur les XIII ^{ème} et XIV ^{ème}	500
LE PIAF	Fiac	Manifestation "Fiac aux couleurs de la Butte". Rencontres d'artistes et d'artisans	800
LES PINCEAUX DE COCAGNE	Lautrec	11 ^{ème} édition du festival de peintres en Pays de Cocagne	800
THEATRE DE L'ISATIS	Lautrec	Représentations théâtrales "La dette de l'Etat"	700
TOTAL			13 800

Il est proposé d'attribuer aux associations pour l'année 2020, un montant total de subventions de 32 382€.


Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations du Lautrécois-Pays d'Agout pour une somme totale de 32 382 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2020,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 24 juillet 2020.



Le Président,

Thierry BARDOU

